



Certaines plages sont déclarées à l'Union Européenne et peuvent être suivies en temps réel. Pour connaître la qualité de l'eau des sites UE, consultez le site internet suivant :

BAIGNEZ-VOUS AU BON ENDRIT !

Pour garantir notre santé, conformément aux directives européennes, les plages déclarées par les Mairies comme zone de baignade ont été contrôlées mensuellement du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, par l'Agence de Santé Mayotte. Les eaux de baignade ont été analysées par un laboratoire, afin de vérifier qu'elles soient de bonne qualité et qu'elles permettent une activité de baignade sans risque.



CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE MAYOTTE

SAISON 2020
Résultats 2019



Ne pas jeter dans la nature.

- N'abandonnez pas vos déchets sur la plage, ils attirent les rats, chiens errants, défigurent la côte, peuvent être source de pollution et entraîner des risques pour votre santé.
- Fumeurs, ramassez vos mégots.
- Ne brûlez pas les déchets. Signalez la présence de produits dangereux ou de déchets à la municipalité.

GARDEZ LA PLAGE PROPRE

- Buvez régulièrement.
- Évitez de vous exposer aux heures les plus chaudes de la journée (11h > 16h).
- Portez chapeau, t-shirt, lunettes de soleil et mettez régulièrement de la crème solaire.

ATTENTION AU SOLEIL

- Surveillez vos enfants.
- Ne surestimez pas vos capacités physiques.
- Entrez progressivement dans l'eau pour éviter l'hydrocution.

RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SECURITÉ



Les pluies augmentent de manière brutale les écoulements d'eau superficiels. L'eau dévalait alors le lit des ravines et des rivières, entraînant avec elle : terre, déchets, végétation, résidus urbains ou agricoles... L'apport massif de matière organique favorise le développement de micro-organismes potentiellement pathogènes et dangereux pour l'Homme.

ÉVITEZ LA BAIGNADE APRES LA PLUIE



NE VOUS ALLONGEZ PAS DIRECTEMENT SUR LE SABLE

- Utilisez une natte ou une serviette pour éviter d'éventuelles affections dermatologiques.
- Rincez-vous après la plage pour éviter les maladies de peau.

RECOMMANDATIONS POUR QUE LA BAIGNADE RESTE UN PLAISIR...



QUELS RISQUES ?

Des risques de pollution existent suite à des épisodes de fortes pluies ou à des écoulements d'eaux usées.

Une mauvaise qualité de l'eau peut être à l'origine des risques pour la santé des baigneurs : l'eau peut être contaminée par des substances chimiques, virus ou micro-organismes et provoquer des conjonctivites, otites, sinusites, maladie de peau etc.

ET SI LE NOMBRE DE BACTÉRIES DÉPASSE LA NORME ?

Si un trop grand nombre de bactéries est détecté lors des analyses au laboratoire, l'interdiction de baignade est ordonnée pour éviter toute exposition des baigneurs.

Les causes de pollution sont alors recherchées en lien avec les mairies. Des mesures de gestion sont immédiatement mises en œuvre pour rétablir la qualité des eaux.



Les plages indiquées par ce symbole ont été définitivement fermées pour cause de non-conformités récurrentes.



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ MAYOTTE

Service Santé Environnement

Centre Kinga • 90, route Nationale 1 • Kawéni
BP 410 • 97600 Mamoudzou • MAYOTTE

NOUS CONTACTER :
0269 61 12 25

www.mayotte.ars.sante.fr

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE CONTRÔLÉES*

MAYOTTE

SAISON
2020

Résultats 2019



QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

-  Excellente
-  Bonne
-  Suffisante
-  Insuffisante

 Site UE

 Plage interdite à la baignade

*Seules les plages déclarées par les mairies comme «zone de baignade» sont contrôlées.